12

Cdn
FRC
1520

LETTRE

ÉCRITE au ROI, le 28 Août 1788, par la Commission intermédiaire des États de Bretagne, concernant l'éloignement du principal Ministre, & la situation du Royaume.

SIRE,

LA Bretagne apprend la disgrâce du ministre prévaricateur, qui, par les surprises faites à Votre Majesté, par les maux qu'il a causés, est devenu l'objet de l'indignation publique.

Un cri général de VIVE LE ROI, des feux de joie, des illuminations, ont, au même instant, annoncé dans toutes les parties de cette capitale, le retour de l'espérance.

Les différentes classes de citoyens, confondues ensemble ; les femmes, les enfants, les soldats répandus dans les rues, ont manifesté par leurs acclamations & leurs transports, combien Votre Majesté est chere à son peuple.

SIRE, daignez remplir l'espoir de ce peuple fidele. Le royaume touche au moment de sa ruine. Votre Majesté a été cruellement trompée ; & au lieu de la régénération prochaine,

au lieu du bonheur public qu'elle se proposoit, qu'on osoit lui promettre, on a conduit l'état aux bords du précipice.

Les capitulations des provinces sont violées ; les engagements les plus sacrés sont méconnus ; les cours souveraines dispersées ; les lois détruites ; la société livrée à tous les désordres qu'entraîne l'espoir de l'impunité ; la constitution de la monarchie attaquée ; les peuples consternés ; les finances épuisées & le crédit public perdu, avec la confiance qu'une administration sage peut seule inspirer.

Cette effrayante situation est, SIRE, le funeste résultat des projets d'un homme qui, honoré de la confiance de Votre Majesté, n'a rien respecté ; qui, au milieu de l'affreuse convulsion où il a mis le royaume, s'est efforcé d'étouffer, par les proscriptions, le cri de vos peuples, & leur amour pour Votre Majesté ;

Qui, pour perdre les magistrats, & faire taire leurs justes réclamations, les a peints à Votre Majesté comme les ennemis de son autorité, tandis que, fideles à leur serment, ils n'ont jamais cessé d'être les plus fermes appuis du trône ;

Qui, joignant à la persécution la dérision la plus révoltante, nous déclaroit, au moment même où il détruisoit notre constitution, que nos privileges seroient conservés ;

Qui, en interdisant l'accès du trône, a élevé une barriere entre Votre Majesté & ses sujets ;

Qui, se jouant de la propriété, & de la sureté de vingt-quatre millions d'hommes, a ordonné, au nom du magistrat suprême, la suspension indéfinie de la justice ;

D'un homme, enfin, qui ministre d'un Dieu de paix, a déployé l'appareil de la guerre contre

des ſujets ſoumis ; & qui, armant les François contre les François, a fait couler leur ſang.

La Nation appelle à grands cris la vengeance des lois contre l'auteur de tant de maux. Quelle punition pourroit racheter de pareils attentats !

SIRE, un intérêt commun a réuni les peuples, & les attache au ſouverain. Malheur, à jamais, au miniſtre ambitieux, qui, jaloux de conſerver une place à laquelle l'intrigue n'éleve que trop ſouvent, ſe permettra l'oubli de cette grande vérité ! Que l'exemple de l'archevêque de Sens apprenne à ſes ſembables, que tôt ou tard le voile ſe déchire ; que l'indignation du ſouverain & l'exécration univerſelle attendent le miniſtre perfide ; qu'on ne peut attaquer les lois, ſans ébranler les fondements de la ſociété ; qu'elles ne ſont pas moins la ſureté du trône, que celle des ſujets ; que c'eſt par elle que nos rois doivent régner ſur un peuple libre ; & que ſeules, elles aſſurent la gloire, ainſi que la proſpérité des empires.

La nation, SIRE, rend hommage à vos vues bienfaiſantes. Le mal eſt extrême ; mais il n'eſt pas irréparable ; Votre Majeſté a éprouvé l'abus qu'on a oſé faire de ſa confiance. Elle peut encore ſauver l'état, elle le fera, nous n'en doutons pas.

Que ne doit-on pas attendre d'un ſouverain qui aime ſes peuples & qui leur eſt cher ? Leur amour, SIRE, leur confiance, ſont la plus ſure reſſource du trône.

Votre Majeſté reconnoîtra les fauſſes impreſſions qu'on s'eſt efforcé de lui donner. Elle n'écoutera que ſa bonté & ſa juſtice. Son autorité ne ſera plus confiée qu'à des mains dignes de l'exercer ; Elle fera obſerver les capitulations des

provinces & les lois de l'état ; Elle rétablira l'ordre public ; Elle rendra à ſes cours leur activité, à leur famille des citoyens injuſtement détenus, & à l'état ſa premiere énergie.

Telle eſt SIRE, l'eſpérance de vos peuples ; c'eſt en leur nom que nous ſupplions Votre Majeſté d'être ſenſible à leurs vives inſtances, & que nous lui offrons, avec leur vœu, l'hommage de leur amour & de leur fidélité.

Nous ſommes, avec le plus profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

A Rennes, le 28 Août 1788.

Les très-humbles, très-obéiſſants & très-fideles ſerviteurs & ſujets,

Les commiſſaires & procureur-général-ſyndic des états de Bretagne.

Signé : *l'abbé de la Biochaye*, = *l'abbé de Goyon*, = *L'abbé de Romilley*, = *l'abbé de la Croix*, = *l'abbé de Fajole*, = *l'abbé du Noday*, = *l'abbé de Fenieux*, = *des Tulays*, = *le chevalier du Dezerſeul*, = *Geſlin de Tremergat*, = *le chevalier de Talhouet*, = *Hay de Kanray*, = *Suaſſe de Kvégan*, = *Martin de Montaudry*, = *Bouvier Deſtouches*, = *Drouin*, = *Robinet*, = *Obelin de Kgal*, = *Loncle de la Coudraye*, = *de Botherel*, *procureur-général-ſyndic des états.*

A RENNES, chez NICOLAS-PAUL VATAR, Imprimeur de Noſſeigneurs les Etats de Bretagne, 1788.